

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

22305834

Déposé
21-01-2022

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0699671490

Nom(en entier) : **TRAITEX HOLDING**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue de Limbourg 145
: 4800 Verviers**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

D'un acte reçu par Maître Jean-Michel GAUTHY, Notaire à la résidence de Herstal, exerçant sa fonction dans la SRL « GAUTHY & JACQUES – Notaires Associés » ayant son siège à Herstal, rue Hoyoux, 87, en date du 20 janvier 2022, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « TRAITEX HOLDING » ayant son siège à 4800 Verviers, rue de Limbourg, 145.

L'assemblée se déclare valablement constituée et prend les résolutions suivantes :

I- AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

1- Rapports

On omet.

2- Décision d'augmenter le capital.

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de cent quatre-vingt mille euros (180.000,00 €) pour le porter de un million huit cent quarante-cinq mille euros (1.845.000,00 €) à deux millions vingt-cinq mille euros (2.025.000,00 €) par la création de cent quatre-vingt (180) actions de classe B nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire en numéraire au prix de mille euros (1.000,00 €) par action, et à libérer immédiatement par la société anonyme « INVESTSUD ».

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices prorata temporis à compter de leur souscription.

3- Renonciation au droit de préférence.

On omet.

4- Souscription et libération de l'augmentation de capital - Rémunération.

On omet.

5- Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.

L'assemblée constate qu'ensuite de ce qui précède :

- l'augmentation de capital de cent quatre-vingt mille euros (180.000,00 €) est effectivement réalisée;
- le capital est actuellement de deux millions vingt-cinq mille euros (2.025.000,00 €) représenté par 1.728 actions sans désignation de valeur nominale.

II- MODIFICATION AUX STATUTS

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts par le remplacement du texte actuel par le texte suivant :

« Le capital est fixé à deux millions vingt-cinq mille euros (2.025.000,00 €). Il est divisé en 1.728 actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune 1/1.728e de l'avoir social. Les 1.728 actions sont réparties en 1.224 actions de classe A et 504 actions de classe B. Les actions des différentes classes jouissent des mêmes droits, sauf ce qui est prévu aux présents statuts. En cas de cession d'actions entre actionnaires ou d'émission d'actions nouvelles en faveur d'actionnaires existants, les actions cédées ou émises seront (re)classifiées dans la série des actions détenues par, selon le cas, le cessionnaire, l'acquéreur ou le souscripteur. En cas de cession d'actions d'une classe à un tiers, celles-ci restent classifiées dans la classe dont elles font partie au moment de ladite cession. »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

délivré avant enregistrement dans le seul but d'être déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise.

Jean-Michel GAUTHY, notaire associé de la SRL « GAUTHY & JACQUES, Notaires Associés », ayant son siège à 4040 Herstal, Rue Hoyoux, 87.

Acte et documents déposés au greffe en même temps que le présent extrait d'acte :

- expédition de l'assemblée comprenant 10 procurations, le rapport spécial du CA et l'attestation bancaire.
- la coordination des statuts.